



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 23/11/2020

Madame la Présidente ou  
Monsieur le Président du  
Syndicat de chasse du lot n°289

Références : Lot n°289  
Dossier suivi par : CALMES Philippe  
Tél. (+352) 247-86824  
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

**Objet :** Adjudication publique du lot n°289 en date du 17 octobre 2020  
Approbation du contrat de bail du lot n°289

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 17 octobre 2020, l'adjudication publique du 17 octobre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Toutefois, je ne désire pas m'exprimer sur la légalité des clauses supplémentaires incluses au niveau de l'article 6 du contrat de bail de chasse et plus précisément le paragraphe 4. Il est incertain qu'un juge procèdera, en cas de non-respect de cette clause, à une résiliation judiciaire du contrat de location de chasse.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Carole Dieschbourg

